



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Developpement des regions

Question écrite n° 11351

Texte de la question

M Andre Lejeune expose a Mme le ministre des affaires europeennes que la Commission europeenne a arrete, le mercredi 8 mars 1989, une liste de vingt-neuf departements francais susceptibles de beneficier des aides du budget communautaire au titre du fonds structurel (fonds social et regional). En lui rappelant que la Creuse est l'un des departements les moins industrialises et parmi les plus pauvres de France, il lui demande de bien vouloir lui communiquer les propositions du gouvernement francais a la Commission et de lui indiquer les raisons pour lesquelles la candidature du departement de la Creuse n'aurait pas ete presentee ni retenue.

Texte de la réponse

Reponse. - L'honorable parlementaire s'interroge sur la situation de la Creuse face a l'eligibilite arretee par la CEE au titre de l'objectif 2 des interventions des fonds structurels europeens. Comme le sait l'honorable parlementaire, la commission a fixe des criteres rigoureux pour l'accès a cette eligibilite, criteres relatifs a la moyenne du taux de chomage 1986-1988 (11,1 p 100) ; enfin, au declin constate de l'emploi industriel 1982-1986 apprecie au cas selon les bassins d'emploi. Au regard de cette reglementation, qui resulte des orientations generales en faveur des regions les plus defavorisees de la Communaute, les deux bassins d'emploi de la Creuse, Gueret et Aubusson, ne satisfont a aucun des trois criteres imposes. La stricte application de criteres entraine inevitablement certaines rigueurs, mais il faut rappeler que la commission, aux termes du reglement, a seule competence pour delimitier les zones. Il faut cependant noter que la Creuse beneficie actuellement de l'operation integree de developpement du Limousin et que le departement de la Creuse a ete propose a la commission comme zone susceptible de beneficier des fonds structurels dans le cadre de l'objectif 5b (aide au developpement des zones rurales). Le comite des structures agricoles de la CEE vient de donner un avis favorable a ce sujet et un plan de developpement des zones rurales du Limousin pourra etre presente dans les semaines prochaines par le Gouvernement francais.

Données clés

Auteur : [M. Lejeune Andr•](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11351

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 avril 1989, page 1504